

TRAIL DU HAUT BARR

REGLEMENT

1) Présentation :

Le Trail du Haut-Barr se déroulera le dimanche 3 Mars 2019 sur le relief Savernois. Les deux courses proposées de 13km et 28Km sont des épreuves de compétition sportive ouvertes aux coureurs initiés et non aux randonneurs. Elles se déroulent en pleine nature en semi-autonomie sur un parcours balisé et donnent lieu à un classement dont les premiers seront récompensés en fonction de leur catégorie.

2) Organisation :

Elle est assurée par des bénévoles, membres des Trailers de la Rose (Association Savernoise de course à pied)

3) Inscriptions :

Pour vous accueillir au mieux, les inscriptions seront limitées à 600 coureurs.
Inscriptions sur place possible si la limite n'est pas atteinte.

4) Epreuves :

Trail Long : 28km 1200 de D+
2 ravitaillements KM7 KM21 + arrivée
Départ 9h30

Trail Court : 13km 470 de D+
1 ravitaillement KM7 + arrivée
Départ 10h00

Le kilométrage et le dénivelé sont donnés à titre d'information et peuvent varier en fonction des différents moyens de mesure.

Les tracés et profils de course sont visibles sur la page Facebook de l'épreuve et sur le site internet trailduhautbarr.com

Une barrière horaire a été fixée à 15h00, passé ce délai les personnes ne feront plus partie de la course.

Le départ sera fléché depuis le cosec des dragons : prévoir 15' en marchant et 5' en trottinant.

5) Tarifs, inscriptions :

Trail Long : 28km 20€

Trail Court : 13km : 10€

Les frais de gestion sont à rajouter aux tarifs d'inscription.

Votre inscription ne sera validée que si vous présentez au moins une des pièces suivantes :

- Licence FFA ou sa copie, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' Running en cours de validité le jour de la manifestation sportive.
- Licence sportive en cours de validité le jour de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition ; ou sa copie.
- Licence compétition délivrée par la FFCO, FFPM, FSCF en cours de validité le jour de la manifestation, ou sa copie.
- Licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL, en cours de validité le jour de la manifestation, ou sa copie, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire.
- Certificat médical ou sa copie de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la compétition.

Les coureurs de nationalité étrangère sont tenus de fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction sera nécessaire.

Sans présentation de ces documents, l'organisation ne pourra vous remettre votre dossard.

6) Participation :

Selon les règles en vigueur de la commission des courses hors stade, les cadets (16-17 ans) ne peuvent parcourir plus de 12km en compétition et les juniors (18-19 ans) sont limités à 25km.

Les participants doivent être entraînés aux terrains montagneux et familiarisés avec les imprévus qui peuvent survenir en montagne.

Avant de prendre le départ, il vous est vivement conseillé de prendre la météo pour adapter votre tenue aux conditions qui peuvent être changeantes, tempétueuses et froides.

7) Retrait des dossards :

Le retrait des dossards s'effectue au cosec des Dragons :

- Le dimanche de 7h à 10h

8) Le briefing :

Il se tiendra sur l'aire de départ.

9) Matériel obligatoire :

Le Trail du Haut Barr s'associe à la charte sur la réduction des déchets, pour cela il n'y aura pas de gobelets sur les ravitaillements. Le matériel obligatoire vous est imposé pour des questions de sécurité. Vous évoluerez en nature et en montagne, sur un terrain accidenté et avec une météo pouvant être hivernale.

- 1 réserve d'eau ou de boisson énergétique de 500ml minimum sur le 13km et d'1 litre minimum sur le 28km.
- 1 couverture de survie
- 1 téléphone portable
- 1 sifflet
- 1 veste coupe-vent
- 1 gobelet personnel

Matériel optionnel en fonction des conditions météorologiques : vêtements chauds (collant long de course à pied, sous-vêtement thermique à manches longues, veste imperméable et respirante, gants, bonnet).

L'organisation se réserve le droit de modifier la liste du matériel obligatoire en fonction des conditions météorologiques. Vous serez averti via la page Face Book et le site internet.

Des contrôles inopinés seront effectués sur les postes de ravitaillement. En cas de manque du matériel obligatoire, des pénalités de retard seront attribuées aux coureurs : 10 minutes par élément manquant.

10) Balisage :

Le balisage sera effectué sous plusieurs formes :

- Rubalise
- Peinture biodégradable
- Panneaux signalétiques
- Jalonnes

Des informations quant aux codes couleurs vous seront communiquées lors du briefing.

L'organisation prend un grand soin à rendre le parcours visible, elle ne pourra donc pas être tenue pour responsable d'un manque d'attention et de vigilance de la part des coureurs

11) Chronométrage :

Le chronométrage des courses sera assuré à l'aide puces électroniques par la société Sporkrono

12) Récompenses :

Lots sur top 5 scratch du 13 et 28km

Lot au 1^{er} de la montée chronométrée Hexentisch-Tour du Brotsch

Lot au 1^{er} de la montée chronométrée Stambach-Tour du Brotsch

Médailles aux premiers : Homme junior, Dame junior, Homme sénior, Dame sénior, Homme V1, Dame V1, Homme V2, Dame V2, Homme V3, Dame V3.

13) Vestiaires, douches :

Des vestiaires et des douches sont mis à votre disposition au cosec des Dragons.

14) Assurance :

Une assurance responsabilité civile a été souscrite pour ce type d'épreuve.

15) Annulation inscription :

En cas d'annulation, les frais vous seront intégralement remboursés (hors frais de la plateforme d'inscription) jusqu'au 24 Février 2019, sur présentation d'un certificat médical.

A partir du 24 Février 2019, aucun remboursement ne sera effectué.

16) Hébergement :

Plusieurs types d'hébergement-vous sont proposés sur la région de Saverne (Hôtel, chambres d'hôtes, camping en mobile home...). Vous trouverez tous ces renseignements auprès de l'Office de Tourisme de Saverne : <http://www.tourisme-saverne.fr/>

17) Secours :

Ils seront assurés par les membres de la Croix Rouge présents sur les parcours et à l'arrivée.

18) Droit à l'image :

Chaque participant autorise l'organisation ainsi que les ayants-droits, tels que les partenaires et les médias, à utiliser les images fixes et/ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de la manifestation.